

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (21) : M. ABELIN, M. PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, M. MEUNIER, M. BEN EMBAREK, M. PREHER, M. PINNEAU, M. HENEAU, M. GAUTHIER, M. GUIMARD, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (0) :

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : École d'arts plastiques – Régie du Centre d'Art Contemporain (CAC), réduction sur les tarifs des livres et œuvres d'artistes

Créé en mai 2010 le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé a pour projet artistique et culturel de :

- sensibiliser et accueillir les publics*
- soutenir la création en relation avec les artistes (commande, production, exposition)*
- développer des résidences*
- mettre en place une politique éditoriale et de communication*
- enrichir le fonds de l'artothèque*
- mettre en œuvre des actions de sensibilisation en direction des différentes composantes du public en lien avec l'école d'arts plastiques.*

Lors des résidences, les artistes réalisent une ou des œuvres vouées à enrichir le fonds de l'artothèque communautaire sans contrepartie financière.

En ce qui concerne les éditions de livres d'artistes, le programme s'articule autour de deux types de publications :

des catalogues qui rendent compte d'un travail de création effectué au CAC (appelé livre d'artiste),
des catalogues sur une exposition thématique collective ou monographique (exposition d'un seul type d'imprimé).

Afin que, dans le cadre du Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé, la collectivité puisse proposer un tarif promotionnel pour les fêtes de fin d'année et ainsi faire découvrir l'art contemporain à un public plus large, il est proposé une réduction de 30% sur les tarifs en vigueur des œuvres et livres édités avant l'année en cours. Cette offre sera mise en œuvre sur une période allant du 15 octobre de l'année en cours au 15 janvier de l'année directement suivante.

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 septembre 2016

n°9

page 2/2

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'école d'arts plastiques de Châtellerault,

VU les délibérations des conseils communautaires n° 18 du 28 juin 2010, n° 15 du 13 décembre 2010, n°19 du 18 avril 2011, n° 21 du 17 octobre 2011, n° 17 du 25 juin 2012, n°13 du 18 juin 2013, et n° 13 du 2 décembre 2013 relatives à l'édition de livres et œuvres d'artistes dans le cadre de la régie du Centre d'Art Contemporain,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter les tarifs des œuvres et des livres du centre d'art contemporain – Ateliers de l'Imprimé afin de valoriser ces collections auprès du public,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider la réduction de 30% des tarifs de vente des livres et œuvres d'artistes pour la période déterminée allant du 15 octobre de l'année en cours au 15 janvier de l'année suivante, sur les tarifs en vigueur des œuvres et livres édités avant l'année en cours.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le produit de la vente sera enregistré sur la ligne 312.2/7088/5120.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 28/09/2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER